

COMMUNIQUE DE PRESSE

**RÉDUCTION DES APL DE 5€ PAR MOIS :
Une décision qui aggraverait la pauvreté des personnes
en situation de handicap**

L'APF est particulièrement inquiète suite à l'annonce de la réduction de 5€ par mois des aides personnalisées pour le logement (APL) à partir du 1^{er} octobre.

Cette mesure injuste impacterait les ménages les plus modestes dont des centaines de milliers de personnes en situation de handicap et leurs proches.

En effet, de nombreuses personnes en situation de handicap vivent sous le seuil de pauvreté : travailleurs pauvres, bénéficiaires de minimas sociaux (AAH ou RSA) ou de petites pensions d'invalidité.

Diminuer ces aides de 5€ par mois à des personnes vivant déjà largement sous le seuil de pauvreté, c'est aggraver leur précarité et supprimer les maigres revalorisations de l'AAH et des pensions d'invalidité obtenues ces 3 dernières années.

L'APF regrette cette mesure qui frappe sans distinction et, au final, impacte les ménages les plus modestes.

L'association demande donc au gouvernement de cesser cette injustice et de lever cette menace pour les personnes en situation de handicap précaires.

6,5 millions de personnes bénéficient des APL dont 80% ont des revenus inférieurs au SMIC. Il est inacceptable de pénaliser des personnes dont les ressources se situent sous le seuil de pauvreté, et parmi elles de nombreuses personnes en situation de handicap et leur famille.

L'APF tient à rappeler que le précédent gouvernement avait décidé des mesures de protection vis-à-vis personnes en situation de handicap bénéficiaires de l'AAH en les excluant du périmètre de mise en œuvre des textes d'application de la réforme des APL, décidée en 2015.

L'APF dénonce cette décision qui s'en prend aux plus pauvres. Les ménages modestes comptant des personnes en situation de handicap ne doivent pas être les victimes d'arbitrage budgétaires défavorables.

Contact presse :

Evelyne Weymann : 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37